

Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE	Date de mise à jour
I.a Conservation du Patrimoine Naturel				
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages A E P	Captage de Ramillies D.U.P. du 20/11/1989 Modifié par Arrêté du 12/03/2001	Agence Régionale de la Santé Département Santé et Environnement - ONYX 556, avenue W. Brandt 59777 EURALILLE	06/04/2001
II.a Utilisation de certaines ressources : énergie				
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Ligne CAMBRAI - HORDAIN 63kv Ligne aérosouterraine 2x90 kv HORDAIN - PREMY et 63 kv CAMBRAI - HORDAIN	R.T.E. Réseau Transport Electricité 62 Rue Louis Delos TSA 71012 59709 MARCQ-EN-BAROEUL	03/05/2007
II.d Utilisation de certaines ressources : communications				
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D 61: 20/08/1896 R.D.61E:21/04/1898	Conseil Général Centre d'Exploitation Routière de Cambrai Avenue du Cateau 59400 CAMBRAI	03/05/2007
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de CAMBRAI - EPINOY A.M. du 07/05/1981	Base aérienne de Cambrai Epinoy BA103 59400 CAMBRAI - EPINOY	03/05/2007
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de CAMBRAI - EPINOY de CAMBRAI - NIERGNIES	Base aérienne de Cambrai Epinoy BA103 59400 CAMBRAI - EPINOY District Aéronautique Nord - Pas de Calais Aéroport Lille Lesquin 59810 LESQUIN	03/05/2007 03/05/2007
II.e Utilisation de certaines ressources : télécommunications				
PT.2LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des hertziens contre les obstacles	Liaison DOUAI Corbineau - GROUGIS Marchavenne Décret du 01/09/1989	Armée de Terre Région Terre Nord - EST 1 Bd Clémenceau BP5 57998 METZ ARMEES	03/05/2007
IV.a Salubrité				
INT1	CIMETIERES MILITAIRES et COMMUNAL Protection des cimetières	Ramillies british cemetery Cimetière communal	Service des Sépultures Militaires Nord - Pas de Calais - Somme Zone Artisanale 80340 BRAY-SUR-SOMME Commune	
Pour INFO		<i>la servitude de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis</i>		